

**Décision du 10 mai 2021  
portant nomination du référent déontologue  
placé auprès du directeur général de la police nationale**

NOR : INTC2114552S

**Le directeur général de la police nationale,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 28 bis ;

Vu le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2017-564 du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein des personnes morales de droit public ou de droit privé ou des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2018 relatif à la fonction de référent déontologue au sein du ministère de l'intérieur et du ministère chargé de l'outre-mer,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Brigitte JULLIEN, inspectrice générale des services actifs de la police nationale, directrice, cheffe de l'inspection générale de la police nationale, est nommée référent déontologue auprès du directeur général de la police nationale.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 mai 2021.

*Le directeur général de la police nationale,*  
F. Veaux